

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU LUNDI 29 JANVIER 2024  
PL/NC

Envoyé en préfecture le 02/02/2024  
Reçu en préfecture le 02/02/2024  
Publié le  
ID : 055-215501222-20240202-2024\_001-DE

**Objet : Acompte sur la subvention de fonctionnement CCAS 2024**  
**N° : DCM2024/001**

**PUBLIÉE LE : 06/02/2024**

L'an deux mille vingt quatre, **le lundi vingt-neuf janvier à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 22 janvier 2024.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Laetitia SACCHIERO, Benoît REYRE, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Nelly LOMBARD, Claude LAURENT, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Carole DELAMARCHE, Gérard LANDO, Jean-Benoît JANNOT.

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Gérald CAHU qui donne pouvoir à Patrick BARREY

Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Martine MARCHAND

Annette DABIT qui donne pouvoir à Élise THIRIOT

Laila AHADDAR qui donne pouvoir à Florent CARÉ

Olivier GUCKERT qui donne pouvoir à Carole DELAMARCHE

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mesdames Céline ÉTIENNE et Jessica LEROY

**Conseillers en exercice : Présents : 22 - Absents : 2 – Pouvoirs : 5 - Votants : 27**

**Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Considérant la nécessité de verser des acomptes sur la subvention 2024 du CCAS de Commercy afin de lui assurer une régularité et une pérennité de ses dépenses,*

Comme chaque année, la commune valide le versement d'un acompte sur la subvention du CCAS de Commercy avant le vote du budget afin que ce dernier ne soit pas confronté à des difficultés de trésorerie.

Dans l'attente du vote du budget 2024, il est proposé au Conseil municipal de valider le versement d'un acompte de 120 000 € sur la subvention 2024 du CCAS de Commercy.

Les crédits correspondant aux sommes versées seront prévus au chapitre 65 du budget primitif 2024 de la Ville.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- **DÉCIDER** du versement d'un acompte de 120 000 € au CCAS de Commercy sur la subvention 2024 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser cet acompte d'un montant de 120 000 € au CCAS de Commercy au titre de la subvention annuelle 2024 et à signer les documents y afférents ;
- **DIRE** que les crédits seront prévus au chapitre 65 (article 657363) du budget primitif 2024 de la Ville.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal décide,

- **DÉCIDER** du versement d'un acompte de 120 000 € au CCAS de Commercy sur la subvention 2024 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser cet acompte d'un montant de 120 000 € au CCAS de Commercy au titre de la subvention annuelle 2024 et à signer les documents y afférents ;
- **DIRE** que les crédits seront prévus au chapitre 65 (article 657363) du budget primitif 2024 de la Ville.

Le Maire  
Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification**